



## FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION

### GESTES D'URGENCE (AFGSU 2)

### Revalidation Les urgences médicales au cabinet dentaire ( AFGSU 1-2) - Formation validante



Mise à jour du document le 21/11/2023

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs opérationnels :

- Identifier les difficultés techniques et de prise en charge rencontrées depuis la formation AFGSU 1-2 initiale
- Maîtriser la prise en charge des différents types d'urgences ( urgences vitales, potentielles, risques collectifs )

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance apports théoriques et pratiques

Apprentissage pratique sur cas concrets simulés

Analyses de pratiques à partir des situations professionnelles et jeux de rôles

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 : Téléchargez le bulletin d'inscription de la session ( en cliquant sur la session souhaitée )

2: Complétez le bulletin d'inscription et renvoyez le à UFSBD - Service Formation - 7 rue Mariotte - 75017 PARIS, accompagné du chèque de règlement. Le chèque ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation.

**Joindre au bulletin d'inscription une copie de votre dernière AFGSU 2 dont la validité n'excède pas 4 ans. Seule l'attestation officielle AFGSU sera acceptée ( attestation FIFPL ou de présence non valables )**

3 : A réception de votre bulletin d'inscription, vous recevez un mail de confirmation d'inscription

4 : 15 jours avant le début de votre formation, vous recevrez par courrier postal votre convocation à la formation

5 : Dans un délai de 7 jours après la formation, vous recevrez, par email, votre attestation de présence et de règlement

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

## FORMATEURS

Formateurs urgentistes

## PUBLIC

Equipe Dentaire : Chirurgien-Dentiste et Assistant(e) Dentaire

## PRÉ-REQUIS

- Etre chirurgien-dentiste ou assistant(e) dentaire et détenir une **AFGSU 2** dont la date de validé d'excède pas 4 ans ( **la présentation de la dernière attestation officielle AFGSU 2 est requise pour l'inscription** )

## NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

12

## DURÉE

1 journée de 7 heures

## PROGRAMME

Programme téléchargeable en cliquant [ICI](#)

### Module 1 : LES URGENCES VITALES

- Identifier et répondre à une urgence vitale avec le matériel d'urgence prévu : Défibrillateur, chariot d'urgence, oxygène, selon les dernières recommandations
- Alerter et transmettre, suivre les consignes
- Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux

### Module 2 : LES URGENCES POTENTIELLES

- Réactiver et actualiser ses connaissances sur les Urgences potentielles en lien avec l'actualité scientifique

### Module 3 : LES RISQUES COLLECTIFS

- Réactiver ses connaissances sur risques collectifs, les situations sanitaires exceptionnelles

### Conclusion et évaluation de la formation

## TARIF

De 360€ à 392€

## PRÉCISIONS SUR LE TARIF

### CHIRURGIEN-DENTISTE :

Tarif adhérent : 360 €

Tarif non adhérent : 392 €

### ASSISTANT(E) DENTAIRE :

Tarif adhérent : 360 €

Tarif non adhérent : 392 €

Le déjeuner est inclus.

## CALENDRIER

Cliquez sur la date pour télécharger le bulletin d'inscription:

**PLANIFICATION 2023, en INTER** ( planning évolutif – ajout de dates, tout au long de l'année ) :

- [Aix, le 07 décembre 2023](#)
- [Bordeaux le 08 décembre 2023](#)
- [Nancy, le 30 novembre 2023](#)
- [Nantes, le 29 novembre 2023](#)
- [Paris, le 30 novembre 2023](#)
- [Strasbourg, le 30 novembre 2023](#)
- [Strasbourg, le 21 décembre 2023](#)

**PLANIFICATION 2024, en INTER** ( planning évolutif – ajout de dates, tout au long de l'année ) :

- [Aix-en-Provence, le 21 mars 2024](#)
- [Bordeaux, le 16 février 2024](#)
- [Brest, le 15 mars 2024](#)
- [Montpellier, le 12 avril 2024](#)
- [Nancy, le 21 juin 2024](#)
- [Nantes, le 22 février 2024](#)
- [Paris, le 14 mars 2024](#)

- [Strasbourg, le 28 mars 2024](#)
- [Strasbourg, le 20 juin 2024](#)

En **SESSIONS PRIVÉES** : Sur demande ( [formation@ufsbd.fr](mailto:formation@ufsbd.fr) )

## MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap de l'UFSBD** via l'adresse [referenthandicap@ufsbd.fr](mailto:referenthandicap@ufsbd.fr).

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

**En début de formation** : évaluation des connaissances pré-formation

**En cours de formation** : le formateur procède à des tours de tables afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe

**En fin de formation** : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction

## CHIFFRES CLÉS

- **Satisfaction apprenants : 97%** ( satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois )
- **753 stagiaires formés** ( calcul basé sur le nombre de stagiaires formés ces 12 derniers mois )

## FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE

### CHIRURGIEN-DENTISTE :

**Pour les praticiens libéraux > FIF PL** : à hauteur de 250 €/jour\*\* ( dans une limite de 2 jours pour une même formation, plafond de 750 €/an )

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL [fifpl.fr](http://fifpl.fr) au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

**Pour les praticiens salariés > OPCO EP\***: Renseignements et dossier de prise en charge sur [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

**\*selon barème annuel et sous réserve enveloppes disponibles. Pour 2023, les demandes sont à déposer avant le 30 novembre 2023.**

### ASSISTANT(E) DENTAIRE :

**OPCO EP\*** : Renseignements et dossier de prise en charge sur [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

**\*selon barème annuel et sous réserve enveloppes disponibles. Pour 2023, les demandes sont à déposer avant le 30 novembre 2023.**

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

\*\*Formation susceptible d'être prise en charge

## DÉLAI D'ACCÈS

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception de votre bulletin d'inscription complété et de votre règlement.

## VALIDATION

Attestation d'actualisation aux Gestes et Soins d'Urgence Niveau 2 ( valable 4 ans ) qui vous sera envoyée par courrier dans les semaines qui suivront la formation

## TUTORIELS PRISE EN CHARGE

Téléchargez nos tutoriels qui vous aideront en quelques clics à finaliser vos démarches auprès des organismes financeurs.

[Tutoriel FIFPL](#)

[Tutoriel OPCO EP](#)

Coordonnées UFSBD :

- SIRET : 784 719 247 000 57
- Numéro de déclaration d'activité : 117 523 720 75
- Adresse : 7 rue Mariotte 75017 PARIS

## **SPÉCIALITÉ**

Situations difficiles

UFSBD – 7 rue Mariotte 75017 Paris – 01 44 90 93 91 / 94

Déclaration d'activité sous le numéro 11752372075 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat